

REGION MARITIME



Commune des Lacs 1

Aného
Ville tricentenaire
Deux fois capitale du Togo

1951- 2023

130 B.P. 109 Aného - TOGO

Standard : (+228) 70 52 67 67

www.lacs1.mairie.tg

contactmairieaneho@lacs1.mairie.tg

Membre Fondateur de la Faïtière
des Communes du TOGO
(F.C.T.)

Membre de l'Association
Internationale des Maires
Francophones (A.I.M.F.)
Partenaire du Conseil Général
des Yvelines (France)

Membre des Cités et Gouvernements
Locaux Unis d'Afrique
(CGLU Afrique)

Membre de l'Organe des Collectivités
Territoriales Transfrontalières
du Sud Bénin Togo
(OCT- SBT)

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE DE LA
DECENTRALISATION ET DE LA
CHEFFERIE COUTUMIERE

REGION MARITIME

PREFECTURE DES LACS

COMMUNE DES LACS 1

CABINET

N° 012 /2025/MATDCC/RM/PL/CL1-CAB

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

COMMUNIQUE

Le Maire de la commune Lacs 1 adresse ses chaleureuses félicitations à l'ensemble de la communauté éducative parents, élèves et enseignants pour les efforts consentis tout au long de l'année scolaire écoulée.

Par ailleurs, Il attire l'attention de la population que de nombreux parents attendent l'approche de la rentrée scolaire pour se rendre massivement à l'état civil et demander la légalisation des dossiers de leurs enfants, provoquant ainsi une forte affluence, de longues files d'attente, des délais de traitement prolongés et des désagréments évitables.

Pour garantir une prise en charge rapide, dans de bonnes conditions et sans pression, il est vivement recommandé de ne pas attendre la rentrée scolaire pour régulariser la situation administrative des enfants.

Le Maire de la commune Lacs1 exhorte particulièrement les parents d'élèves à profiter de cette période pour procéder à la légalisation des documents scolaires de leurs enfants auprès du service de l'état civil.

Le Maire vous remercie pour votre compréhension et votre collaboration.

Fait à Aného, le 21 juillet 2025

Le Maire



M. Alexis John C.D. AQUEREBURU